

COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE

Déclaration de l'ALAC sur le Rapport final et les Recommandations de la deuxième Équipe de révision de la responsabilité et de la transparence (ATRT2)

Introduction

Rinalia Abdul Rahim, membre At-Large de l'Organisation régionale At-Large Asie, Australasie et Îles du Pacifique (APRALO), a rédigé une version préliminaire de cette Déclaration à l'issue de discussions à ce sujet au sein d'At-Large et dans les listes de diffusion.

Le 20 février 2014, cette **Déclaration** a été publiée sur [At-Large Second Accountability and Transparency Review Team \(ATRT 2\) Final Report & Recommendations Workspace](#).

Le même jour, Olivier Crépin-Leblond, président de l'ALAC, a demandé à l'équipe chargée de l'élaboration des politiques de l'ICANN en faveur de l'ALAC d'envoyer un Appel à commentaires concernant les Recommandations à tous les membres At-Large via [ALAC-Announce Mailing List](#).

Le 28 février 2014, une version incluant les commentaires reçus a été publiée sur l'espace de travail cité plus haut, et le président a demandé au personnel d'inviter les membres de l'ALAC à participer à un vote de ratification concernant la proposition de déclaration.

Le 7 mars 2014, le personnel a annoncé que, selon les résultats du vote en ligne, l'ALAC approuvait la Déclaration avec 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Ces résultats sont disponibles librement sur : <https://www.bigpulse.com/pollresults?code=3695vv4GhaFC4ReREQfQgfh>.

Résumé

1. Nous conseillons au Conseil d'administration de l'ICANN : (1) de donner autant d'importance aux recommandations et aux observations, et d'étudier les questions essentielles soulevées dans les observations en Annexe B et C du rapport avant les révisions des prochaines données WHOIS et de la sécurité, de la stabilité et de la résilience (SSR) ; et (2) de prendre des mesures pour améliorer les futures révisions en veillant à ce qu'un délai adéquat soit accordé aux processus de révision, afin d'effectuer une évaluation minutieuse et efficace, et pour garantir que l'ICANN soit mieux préparée d'un point de vue organisationnel pour soutenir ces processus.
2. Nous pensons que le Conseil devrait examiner les Recommandations et les Observations du rapport de l'ATRT2 avec le même sérieux. Une étude minutieuse des Observations en Annexe B et C sur la mise en œuvre des travaux de l'Équipe de révision des données WHOIS et de l'Équipe de révision en matière de sécurité, de stabilité et de résilience révèle des questions essentielles qui nécessitent l'attention du Conseil. Élaborer de nouvelles recommandations sur ces sujets n'est pas du ressort de l'ATRT2 mais du Conseil. Ignorer ces questions à ce stade ne fera probablement qu'aggraver les problèmes dans quelques années. Nous recommandons d'examiner ces questions maintenant par le biais de mécanismes adaptés.

3. Le rapport de l'ART2 comprend une partie, dans l'Annexe E, sur le travail de révision. Des observations et des recommandations relatives à l'« Amélioration des révisions futures » y sont indiquées pour la prochaine Équipe de révision de la responsabilité et de la transparence (ART3). Nous constatons avec une certaine inquiétude que l'ART1 et l'ART2 ont eu moins de 12 mois pour accomplir leur mission, ce qui a eu des conséquences sur leur travail. Vu l'importance du processus de révision, nous recommandons que l'ICANN soit mieux préparée d'un point de vue organisationnel pour soutenir les futures révisions, et que l'ART3 ait 12 mois pour effectuer son travail de révision, même si le démarrage en est repoussé.

Déclaration de l'ALAC sur le Rapport final et les Recommandations de la deuxième Équipe de révision de la responsabilité et de la transparence (ATRT2)

L'ALAC félicite la deuxième Équipe de révision de la responsabilité et de la transparence (ATRT2) pour son rapport final et ses recommandations au Conseil d'administration.

Nous reconnaissons les efforts nécessaires pour évaluer la mise en œuvre par l'ICANN des recommandations des anciennes équipes de révision (l'ATRT1, l'Équipe de révision des données WHOIS et l'Équipe de révision en matière de sécurité, de stabilité et de résilience). Nous nous félicitons de cette évaluation et des recommandations subséquentes, qui incluent les précieuses contributions de notre communauté.

Nous estimons que les recommandations de l'ATRT2 sont claires, appropriées et applicables. C'est pourquoi nous les soutenons et prions instamment le Conseil d'administration de l'ICANN de les adopter en tant que priorité stratégique afin d'instaurer une culture de responsabilité et de transparence au sein de l'ICANN.

Afin d'aller de l'avant, nous conseillons au Conseil d'administration de l'ICANN : (1) de donner autant d'importance aux recommandations et aux observations, et d'étudier les questions essentielles soulevées dans les observations en Annexe B et C du rapport avant les révisions des prochaines données WHOIS et de la sécurité, de la stabilité et de la résilience (SSR) ; et (2) de prendre des mesures pour améliorer les futures révisions en veillant à ce qu'un délai adéquat soit accordé aux processus de révision, afin d'effectuer une évaluation minutieuse et efficace, et pour garantir que l'ICANN soit mieux préparée d'un point de vue organisationnel pour soutenir ces processus.

Accorder la même importance aux Recommandations et aux Observations

L'ATRT2 a souligné que les observations indiquées dans ses évaluations et ses rapports devaient être « dûment examinées par le Conseil d'administration et se voir accorder l'attention nécessaire dans le cadre des efforts de mise en œuvre actuels et futurs ». Nous pensons que le Conseil devrait examiner les Recommandations et les Observations du rapport de l'ATRT2 avec le même sérieux. Une étude minutieuse des Observations en Annexe B et C sur la mise en œuvre des travaux de l'Équipe de révision des données WHOIS et de l'Équipe de révision en matière de sécurité, de stabilité et de résilience révèle des questions essentielles qui nécessitent l'attention du Conseil. Élaborer de nouvelles recommandations sur ces sujets n'est pas du ressort de l'ATRT2 mais du Conseil. Ignorer ces questions à ce stade ne fera probablement qu'aggraver les problèmes dans quelques années. Nous recommandons d'examiner ces questions maintenant par le biais de mécanismes adaptés, qu'ils soient déjà en place ou qu'ils viennent d'être créés, avant les prochaines révisions des données WHOIS et en matière de SSR.

Améliorer les révisions futures

Le rapport de l'ATRT2 comprend une partie, dans l'Annexe E, sur le travail de révision. Des observations et des recommandations relatives à l'« Amélioration des révisions futures » y sont indiquées pour la prochaine Équipe de révision de la responsabilité et de la transparence (ATRT3). Nous constatons avec une certaine inquiétude que l'ATRT1 et l'ATRT2 ont eu moins de 12 mois pour accomplir leur mission, ce qui a eu des conséquences sur leur travail. Vu l'importance du processus de révision, nous recommandons que l'ICANN soit mieux préparée d'un point de vue organisationnel pour soutenir les futures révisions, et que l'ATRT3 ait 12 mois pour effectuer son travail de révision, même si le démarrage en est repoussé. Cette période de 12 mois est conforme aux règles établies par l'Affirmation d'engagements.